
**MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

**EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR
N° 06/ 2016**

NOTE D'INFORMATION

Octobre 2016

SOMMAIRE

I. Présentation de l'opération	3
I.1- Informations générales sur l'opération.....	3
I.2. Caractéristiques de l'émission.....	3
II. AVANTAGES LIES AUX OBLIGATIONS DU TRESOR.....	6
II.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO	6
II.2. Exonération d'impôt.....	6
II.3. Pondération dans les risques bancaires.....	6
II.4. Diversification du patrimoine.....	6
II.5. Couverture des engagements d'assurance	6
III. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS.....	6
III.1 Evolution récente de l'économie.....	6
III-2 Estimations des performances économiques et financières en 2016	10
III-3 Perspectives économiques 2016-2020	15
IV. STRATEGIE DE GESTION DE LA DETTE A MOYEN TERME	18
V. Renseignements à caractère général concernant l'émetteur.....	19
V.1. Présentation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.....	19
V.1.1. Missions.....	19
V.1.2. Organisation.....	20
V.2. Présentation de la Politique Qualité du Trésor Public de Côte d'Ivoire.....	22
V.2.1. Démarche Qualité	22
V.2.2. Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie.....	23
V.3. Réformes en matière de gestion de la dette publique	23
V.3.1. Réorganisation de la direction en charge de la gestion de la dette publique.....	24
V.3.2. Création du Comité National de la Dette Publique (CNDP).....	24
V.3.3. Formulation de la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT)	24
V.3.4. Elaboration de l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD).....	24
V.3.5. Mise en place du Compte unique du Trésor (CUT).....	25
V.4. Performances récentes en matière de mobilisations de ressources sur les marchés financiers régionaux et internationaux en 2015	25
V.4.1. Sur le marché régional	25
V.4.2. Sur le marché international.....	26
V.5- Risque de crédit du pays	28
ANNEXE	30

I. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, par arrêté n°345/MPMEF/DGTCP/DDP du 29 septembre 2016, autorise la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des obligations du Trésor sur toute l'étendue de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour un montant indicatif de cent quarante un milliards neuf cent millions (141 900 000 000) de FCFA.

L'Agence UMOA-Titres est chargée de l'organisation matérielle de l'émission, conformément aux dispositions du règlement n°06/2013/CM/UEMOA sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

I.1- Informations générales sur l'opération

But de l'émission

La présente émission s'inscrit dans le cadre de l'exécution du calendrier des émissions de titres publics en 2016. Elle a pour objet le refinancement des titres émis antérieurement et le financement des investissements prévus au budget de l'Etat au titre de l'année 2016.

Emetteur

L'Etat de Côte d'Ivoire à travers le Trésor Public, sous la responsabilité du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

I.2. Caractéristiques de l'émission

Désignation : Obligations du Trésor ;

Forme des titres : Les obligations sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché Financier Régional en relation avec la Banque Centrale ;

Volume de l'émission : 141 900 000 000 FCFA ;

Valeur nominale unitaire : 10 000 FCFA ;

Prix de souscription : Prix multiples ;

Souscription minimum :	100 obligations ;
Maturité :	5 ans ;
Echéance :	31 octobre 2021 ;
Taux d'intérêt :	5,45% l'an ;
Paiement des coupons :	Le paiement des coupons se fera à terme échu le 31 octobre de chaque année et pour la première fois, le 31 octobre 2017 ;
Remboursement :	Le remboursement des obligations du Trésor se fera par amortissement par séries égales avec Trois (3) ans de différé ;
Liquidité :	Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire. L'Etat s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges ;
Organisation matérielle	L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission ;
Garantie :	L'emprunt est émis par le Trésor Public de la Côte d'Ivoire et bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat ;
Placement :	La souscription primaire des obligations du trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers régionaux, aux Sociétés de

Gestion et d'Intermédiation (SGI) et aux Spécialistes en Valeur du Trésor (SVT). Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum ;

Publication des offres : 20 octobre 2016 ;

Dépôts des soumissions : Les soumissions (pour compte propre et pour compte de tiers) sont transmises de manière automatisée via l'application SAGETIL-UMOA, le jour de l'adjudication au plus tard à 10h30mn Temps Universel ;

Dépouillement des offres : 28 octobre 2016 à 11h30 mn TU ;

Date de valeur : 31 octobre 2016

Tableau : Amortissement indicatif des obligations du Trésor 5,45% 2016-2021

Montant indicatif: 141 900 000 000 FCFA

Durée : 5 ans

Différé : 3 ans

Date de valeur: 31 octobre 2016

Dates d'échéances	Encours de début de période	capital	Intérêts	Total	Encours de début de période
31/10/2017	141 900 000 000	-	7 733 550 000	7 733 550 000	141 900 000 000
31/10/2018	141 900 000 000	-	7 733 550 000	7 733 550 000	141 900 000 000
31/10/2019	141 900 000 000	-	7 733 550 000	7 733 550 000	141 900 000 000
31/10/2020	141 900 000 000	70 950 000 000	7 733 550 000	78 683 550 000	70 950 000 000
31/10/2021	70 950 000 000	70 950 000 000	3 866 775 000	74 816 775 000	-
Total		141 900 000 000	34 800 975 000	176 700 975 000	

Description du mécanisme d'adjudication

Le mécanisme d'adjudication sera à prix demandé. Les soumissions seront acquises au prix proposé par le souscripteur. Les soumissions seront rémunérées au taux d'intérêt annuel fixe de 5,45% l'an dans la limite du montant mis en adjudication.

II. AVANTAGES LIES AUX OBLIGATIONS DU TRESOR

II.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les obligations du Trésor bénéficieront de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

II.2. Exonération d'impôt

Les coupons sont affranchis de l'impôt ou taxe pour l'investisseur résident de Côte d'Ivoire selon les dispositions du Code Général des Impôts (CGI) de Côte d'Ivoire.

II.3. Pondération dans les risques bancaires

Les obligations du Trésor sont pondérées à 0% dans les risques bancaires

II.4. Diversification du patrimoine

Les obligations du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières, ainsi qu'aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.

II.5. Couverture des engagements d'assurance

Les obligations du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurances, conformément aux dispositions du code CIMA.

III. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS

III.1 Evolution récente de l'économie

Au niveau international, la croissance mondiale ressortirait en hausse de 3,1% en 2015 contre une réalisation de 3,4% en 2014.

Au plan national, l'environnement économique a bénéficié des différentes réformes entreprises depuis 2011, en vue de la consolidation de la paix et de la stabilité politique. Ces réformes visaient également l'amélioration de la gouvernance, de la gestion des finances publiques, et de l'environnement des affaires dont le Doing business.

L'activité économique est marquée par la tenue d'une élection présidentielle apaisée et l'achèvement du Plan National de Développement pour la période 2012-2015. L'on note également une forte amélioration du climat des affaires couronnée par l'éligibilité de la

Côte d'Ivoire au programme compact du Millenium Challenge Corporation (MCC) et la progression de huit (08) places au classement 2015 de l'Indice de Perception de la Corruption (CPI) de l'ONG Transparency International. Ces performances ont conduit à l'amélioration des notations souveraines de la Côte d'Ivoire, avec des perspectives stables, par Moody's et Fitch, respectivement de B1 à Ba3 et de B à B+. Elle traduit une meilleure lisibilité des investisseurs sur les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire, ainsi qu'elle contribue à renforcer la qualité de la signature de l'Etat.

Sur la période 2012-2014, le taux de croissance annuelle du PIB réel est ressorti au-delà de 9% en moyenne, ce **qui classe la Côte d'Ivoire** parmi les économies les plus dynamiques au monde.

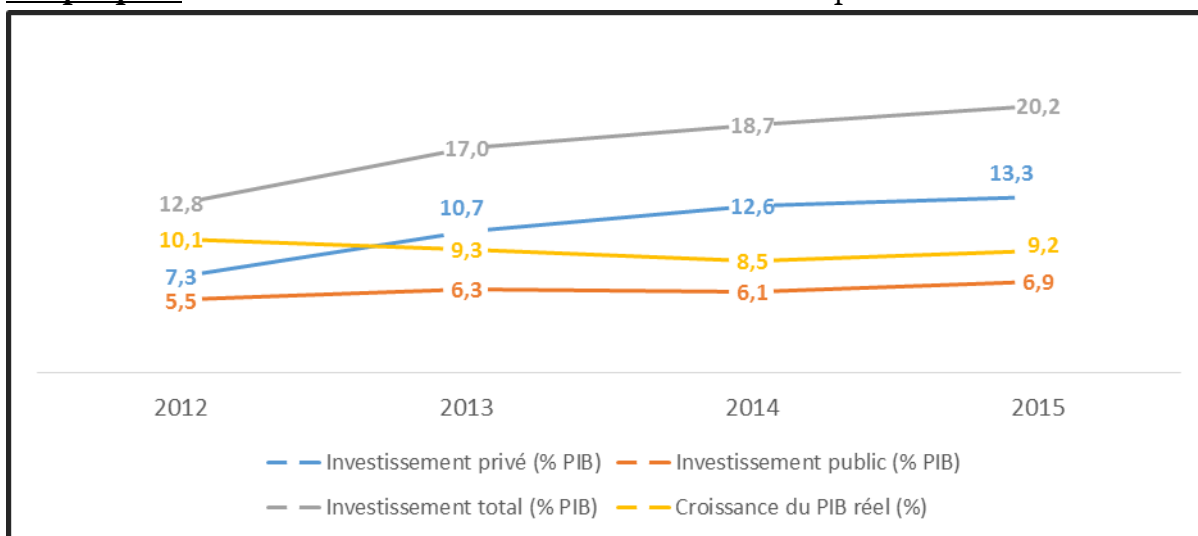
Ces bons résultats économiques ont permis d'accroître la richesse par habitant de plus de 25% en trois ans.

Les investissements publics ont progressé significativement (2,6% du PIB en 2011 à 6,9% en 2015), l'investissement privé a connu également une bonne dynamique (6,3% du PIB en 2011 à 13,3% en 2015).

La création d'entreprises et d'emplois nets s'est renforcée (plus de 2 millions d'emplois créés entre 2011 et 2015 dont 300 000 dans le secteur formel).

En 2015, les résultats provisoires indiquent que le taux de croissance du PIB se situerait à 9,2% contre 8,5% en 2014.

Graphique 1 : Evolution du PIB et de l'Investissement sur la période 2012-2015



Source : MPMEF/DGE ; estimations 2014 et 2015 provisoires

Cette dynamique de croissance en 2015 est portée par tous les secteurs :

- **Le secteur primaire**, à fin 2015, affiche une **croissance de 2,7% contre 11,6% en 2014** portés par l'agriculture d'exportation (+ 8,2%). En effet, il est enregistré une augmentation des productions notamment de cacao (+8,7%), de café (+19,6%), d'anacarde (+24,4%) et de sucre (+3,9%).
- **Le secteur secondaire** connaît une bonne progression (**Croissance de 13,2% contre 3,5% en 2014**) grâce aux industries extractives (+26,3%), à la branche «

électricité, gaz et eau » (+23,7%) et au BTP (33,5%) en liaison avec la réalisation des infrastructures publiques et l'exécution du programme présidentiel de logements.

- **Le secteur tertiaire** affiche à fin 2015, une croissance de 10,3% contre 10,8% en 2014, grâce à toutes les branches : commerce (+10,4 %) et transports (+11,6 %), autres services (+10,6%) et télécommunications (+8,9%).
- A fin 2015, **l'inflation** s'est établie à 1,2% contre +0,4% en 2014, en relation avec la hausse des prix des produits alimentaires (+1,2%) et ceux des produits non alimentaires (+1,0%). Toutefois, elle reste en deçà du maximum (+3,0%) de la norme communautaire.
- **Le commerce extérieur** des biens est marqué par une hausse en volume des exportations (+8,5%) et des importations (+16,6%).

Les performances économiques réalisées par la Côte d'Ivoire de 2012 à 2015 ont été couplées avec une gestion saine des finances publiques.

La discipline budgétaire et la gestion rigoureuse des ressources collectées ont permis de contenir le déficit budgétaire à des niveaux acceptables : de 4,1% du PIB en 2011 à 3,1% en 2012 puis à 2,2% du PIB en 2013 et 2014 et 2,9% en 2015.

La mobilisation des ressources intérieures et extérieures s'est également améliorée grâce notamment aux efforts de recouvrement des recettes et à la confiance retrouvée auprès des investisseurs internationaux.

Par ailleurs, suite à la restructuration de sa dette extérieure au titre de l'initiative PPTE et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) en 2012, et grâce à la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'endettement rigoureusement contrôlée, la Côte d'Ivoire a maintenu sa dette à un niveau soutenable : 42,2% du Produit Intérieur brut en 2015.

Les comptes extérieurs ont été relativement solides, avec un déficit moyen du compte courant de 1% du PIB et une balance commerciale structurellement excédentaire.

Tableau 1 : Evolution récente de l'économie ivoirienne

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (est.)
PIB Nominal (Mds F CFA)	12 324,7	12 112,7	13 677,3	15 445,8	16 890,9	18 774,5
Croissance du PIB réel (%)	2,0	-4,2	10,1	9,3	8,5	9,2
<i>Primaire</i>	-4,1	4,3	0,3	3,8	11,6	2,7
<i>Secondaire</i>	-4,0	-11,0	6,1	24,2	3,5	13,2
<i>Tertiaire</i>	9,5	-2,2	6,8	7,2	10,8	10,3
Taux d'Investissement (%)	12,3	8,9	12,8	17,0	18,7	20,1
<i>Public (%)</i>	3,4	2,6	5,5	6,3	6,1	6,9
<i>Privé (%)</i>	8,9	6,3	7,3	10,7	12,6	13,3
Inflation (moyenne an. %)	1,8	4,9	1,3	2,6	0,4	1,2
Dette publique/PIB (%)	63,0	69,9	33,9	34,0	38,0	42,2
Solde budgétaire (% PIB)	-1,8	-4,1	-3,1	-2,2	-2,2	-2,9

Source : MPMEF/DGE

Ces performances appréciables ont été réalisées grâce, notamment à :

- Une optimisation du potentiel fiscal et la modernisation de l'administration fiscale et douanière ;
- La réforme des Finances Publiques (mise en œuvre des directives de l'UEMOA et amélioration des procédures de dépenses et de passation des marchés publics) ;
- La mise en place d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme pour encadrer et veiller à la soutenabilité de la dette.
- Le renforcement de la bonne gouvernance :
 - Publication régulière des Communications sur l'exécution budgétaire, les passations de marchés publics, l'exécution des flux physiques et financiers des secteurs énergie et café-cacao ;
 - Création d'une Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
 - Création d'une Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
 - Conformité à l'ITIE ;
- L'amélioration continue du climat des affaires :
 - Adoption d'un code des investissements plus incitatif (offre d'importantes exonérations fiscales aux investisseurs avec des durées plus longues) et de plusieurs codes sectoriels (mines, électricité, télécommunications, foncier...);
 - Mise en place d'un Guichet Unique des Formalités des Entreprises au sein du CEPICI permettant la création d'entreprise en 48h et l'agrément aux investissements en 21 jours ;

- Création d'un Tribunal de Commerce d'Abidjan permettant plus de célérité dans le jugement des litiges commerciaux ;
- Réduction des droits de mutations de 10% à 6% ;
- Mise en place d'un nouveau dispositif institutionnel et juridique pour la promotion des infrastructures économiques et sociales dans le cadre des Partenariats Public-Privé (PPP).

III-2 Estimations des performances économiques et financières en 2016

L'économie mondiale, en 2016, devrait croître de 3,1% comme en 2015, affectée par la vague d'incertitudes provoquées par le vote des électeurs du Royaume-Uni en faveur d'un retrait de l'Union Européenne.

Dans la zone UEMOA, la croissance du PIB en 2016 devrait atteindre 6,5% après 6,4% en 2015 en relation avec la persistance d'une forte demande intérieure et une augmentation de la production agricole.

Au plan national, l'année 2016 est caractérisée par le démarrage de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2016-2020 qui vise une croissance rapide et soutenue, permettant de faire de la Côte d'Ivoire un pays à revenu intermédiaire avec une qualité de vie améliorée pour l'ensemble de la population. Conformément au PND 2016-2020, l'émergence de la Côte d'Ivoire sera bâtie sur une transformation structurelle de l'économie fondée principalement sur la transformation des produits de rentes et l'accélération de l'industrialisation dans un cadre macroéconomique solide.

Le taux de croissance du PIB s'afficherait à 9,3% en 2016, tiré essentiellement du côté de l'offre par la vigueur des secteurs secondaire (+16,8%) et tertiaire (+10,8%).

L'inflation serait contenue à 1,5% grâce à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires. Toutefois, elle serait en accélération par rapport à 2015 (+1,2%) à cause de la faible pluviosité enregistrée sur le premier semestre.

Hausse attendue dans le secteur agricole en dépit de la mauvaise performance des principaux produits d'exportation

L'agriculture vivrière enregistrerait une reprise, avec une croissance de 7,4% en 2016 contre une baisse de 0,9% en 2015. Ce secteur profiterait de l'amélioration de la pluviosité au second semestre et de la mise en œuvre du programme d'urgence de productions vivrières.

L'agriculture d'exportation afficherait un repli de 5,4% en 2016 attribuable principalement à la baisse attendue des productions de cacao, de café et d'anacarde au regard des données à fin juin 2016 contenues dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Principales productions de l'agriculture d'exportation

(en tonnes)	6 mois 2015	6 mois 2016	Variation(%)
Cacao	706 296	560 264	-20,7
Café	124 754	103 136	-17,3
Anacarde	621 050	488 804	-21,3
Ananas	22 210	19 260	-13,3
Banane	156 853	190 073	21,2
Caoutchouc	157 742	167 716	6,3
Coton graine*	346 773	222 050	-36,0
Sucre*	142 208	123 364	-13,3

Source : DGE, OPA, MINADER

(*) Fin de campagne

On note toutefois une bonne performance du caoutchouc et de la banane.

La banane profiterait de l'entrée en production des nouveaux champs créés suite à la destruction de nombreuses plantations par inondation en 2014.

Le caoutchouc naturel ressort en hausse malgré la chute des cours observée ces dernières années. Afin de préserver les acquis et garantir le développement durable de cette filière, le Gouvernement ivoirien s'est engagé à mettre en œuvre un certain nombre de réformes. Il s'agit notamment du renforcement des capacités et de l'assistance technique des paysans ainsi que du suivi et du contrôle des activités de la filière.

Dynamisme attendu de l'activité industrielle

L'activité industrielle augmenterait fortement en 2016 en relation notamment avec la bonne progression de l'énergie (+41,0%), des autres industries manufacturières (+8,0%), des industries agro-alimentaires (+5,0%) et de l'extraction minière (+17,2%). Cette évolution globale de l'activité industrielle proviendrait de la mise en œuvre de la politique industrielle par l'entremise de sept instruments : (i) le renforcement du cadre incitatif afin d'accroître les investissements privés, (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires afin d'encourager l'initiative privée nationale et les IDE, (iii) les appuis spécifiques à certaines filières pour le développement de la transformation des matières premières, (iv) le développement des industries manufacturières légères, (v) l'appui à la qualité et la lutte contre la contrefaçon pour renforcer la protection des consommateurs et améliorer la compétitivité des entreprises, (vi) la restructuration et la mise à niveau des entreprises

pour le renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles, (vii) le renforcement et le développement des infrastructures industrielles pour disposer d'espaces aménagés et entretenus pour la production industrielle.

Hausse attendue du BTP

Les activités du BTP devraient maintenir leur dynamisme observé depuis 2012, et connaîtraient une augmentation de 31,6% en 2016. Cette évolution serait liée à la poursuite des projets d'investissements publics et privés initiés en 2014 et 2015 ainsi qu'à l'entame de nouveaux projets publics dès 2016, notamment le barrage de Soubré, l'aménagement et la valorisation de la baie de Cocody, la réhabilitation de la voirie (Abidjan, Soubré, San-Pédro, etc.), les axes interurbains, le bitumage des routes Tiébissou -Didiévi, Bouna - Doropo -Frontière Burkina Faso, Bingerville -Eloka-Ebrah, etc. et la poursuite du programme de construction des logements sociaux avec 71 chantiers de construction de logements ouverts sur toute l'étendue du territoire national.

Evolution positive du commerce de détail

L'Indice du Chiffre d'Affaires (ICA) du commerce de détail enregistre une hausse de 0,5% en termes nominaux, à fin juin 2016 par rapport à la même période de 2015. Cette évolution positive du commerce de détail est attribuable principalement à la hausse des ventes du secteur des « produits pharmaceutiques et cosmétiques » (+13,4%) et à la stabilité des « produits pétroliers ». Toutefois, cette hausse est amoindrie par le repli des autres composantes du commerce de détail, notamment « les produits de pêche, pisciculture et aquaculture » (-26,4%) et les produits d'ameublement, équipement et produits ménagers (-18,9%).

Hors produits pétroliers, l'ICA enregistre une hausse de 1,0%.

Inflation maîtrisée

En moyenne, au premier semestre de l'année 2016, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est en hausse de 1,2% comparé à la période correspondante de 2015. Cet accroissement est perceptible au niveau des prix des produits alimentaires (+5,4%) tandis que ceux des produits non alimentaires reculent de 0,3%.

Le renchérissement des produits alimentaires est en lien avec la baisse temporaire de l'approvisionnement normal des marchés en produits vivriers en raison des conditions climatiques. Cette situation devrait se redresser avec la venue des pluies.

Les prix de la fonction « transport » affichent un repli de 1,1%, sous l'effet de la contraction des prix de ses différentes sous branches que sont l'achat de véhicules

» (-0,1%), les « dépenses d'utilisation des véhicules » (-9,5%) et les « services de transport » (+0,7%).

La fonction « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » est en retrait de 0,2%, en relation avec la réduction des prix des loyers effectifs (-0,3%), de l'entretien et réparation des logements (-0,6%) et de l'électricité, gaz et autres combustibles (-0,1%).

Le prix de la fonction « restaurants et hôtels » (+0,7%) bénéficie des demandes de plus en plus accrues au niveau des « services de restauration » (+0,7%) et des « services d'hébergement » (+1,4%).

Finances publiques

Au cours du premier semestre 2016, il est enregistré une bonne tenue du recouvrement des recettes budgétaires et une maîtrise des dépenses. En effet, les recettes totales et dons sont évaluées à 2 094,5 milliards contre un objectif de 2 071,5 milliards, soit une plus-value de 1,1%. Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils sont ressortis à 2 284,7 milliards enregistrant une sous consommation de 191,6 milliards par rapport à l'objectif.

Par rapport à 2015, les recettes fiscales ressortent en hausse de 225,7 milliards (+13,1%). Cette évolution est attribuable à la hausse des recouvrements aussi bien de la fiscalité intérieure (+24,7 milliards) et des droits de porte (+82,3 milliards).

Les recettes non fiscales sont évaluées à 244,1 milliards contre 214,4 milliards, soit une plus-value de 29,7 milliards. Ce surplus provient à la fois des cotisations de sécurité sociale et des recettes de service du Trésor.

Les dons ressortent à 151,3 milliards comprenant 77,5 milliards de dons-projets et 73,8 milliards d'appui budgétaire au titre du C2D. Sur les dons-projets, il est enregistré un retard de mobilisation de 18 milliards.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, la sous-consommation est imputable notamment au retard dans le démarrage de certains projets importants d'investissement. Le solde primaire de base ressort excédentaire de 86,6 milliards tandis que le solde budgétaire global enregistre un déficit de 190,2 milliards.

Baisse des exportations et des importations

Les échanges extérieurs de marchandises (spéciaux et hors biens exceptionnels) au premier semestre 2016 sont caractérisés par une contraction en valeur aussi bien des exportations (-3,6%) que des importations (-0,2%). Il en résulte un excédent commercial de 757,2 milliards, en régression de 14,2% par rapport à fin juin 2015. En volume, les importations (+16,0%) sont plus vigoureuses que les exportations (-5,6%). Les termes de l'échange s'améliorent de 18,7% sous l'effet combiné d'une baisse des prix à l'importation (-14,0%) et d'une hausse des prix à l'exportation (+2,1%).

Le repli des exportations (échanges spéciaux et hors biens exceptionnels) est essentiellement imputable aux produits transformés qui diminuent de 11,0% tandis que les produits primaires sont en progression de 1,3%.

La contraction des importations est due à celle de pétrole brut en valeur (-38,8%) en raison de l'arrêt technique intervenu à la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) et des autres biens intermédiaires hors pétrole (-15,8%). Toutefois, cette contraction a été atténuée par la progression des biens d'équipement (+28,3%) et des biens de consommation (+9,3%).

Augmentation des agrégats monétaires

A fin juin 2016, en glissement annuel, la situation monétaire enregistre une hausse de la masse monétaire de 764,6 milliards (+11,0%) pour s'établir à 7 711,3 milliards.

Les avoirs extérieurs nets se contractent de 10,9% en liaison avec le paiement des importations des biens pour la réalisation des investissements notamment des infrastructures.

Les crédits intérieurs atteignent 5 962,3 milliards en accroissement de 23,1% sous l'effet d'une demande plus importante de financement par les opérateurs économiques (+20,4%) et d'un accompagnement bancaire à la réalisation des projets structurants de l'Etat (+31,4% ; +372,1 milliards).

L'évolution favorable du crédit à l'économie traduit la confiance du secteur bancaire et des opérateurs économiques en l'économie ivoirienne. Cette embellie se ressent notamment au niveau des crédits de moyen et long termes (+35,2% ; +502,7 milliards).

Quant à la position nette du Gouvernement, elle se dégrade en relation avec l'augmentation de l'endettement de l'Etat auprès du système bancaire.

Au terme du premier semestre 2016, les nouvelles mises en place de crédits ordinaires ont progressé de 18,5%, en hausse de 350,9 milliards pour s'établir à 2 244,2 milliards. Cette évolution favorable est attribuable à la hausse des crédits alloués aux « autres sociétés » (+261,0 milliards), aux « particuliers » (+86,6 milliards) ainsi qu'à l'«Etat et organismes assimilés» (+62,6 milliards). Le taux moyen d'intérêt débiteur est ressorti à 6,1%, identique à son niveau de la période correspondante de 2015.

Hausse des indices boursiers

Au premier semestre 2016, le marché boursier est marqué par une évolution favorable de tous ses indicateurs. En effet, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) enregistre des hausses respectivement de 1,6% et 15,9% pour les indices BRVM 10 et BRVM composite.

L'analyse des indices sectoriels affiche également une bonne tenue des activités boursières au niveau des secteurs des services publics, des finances, de la distribution, du transport et des autres secteurs. Toutefois, le secteur agricole reste en retrait.

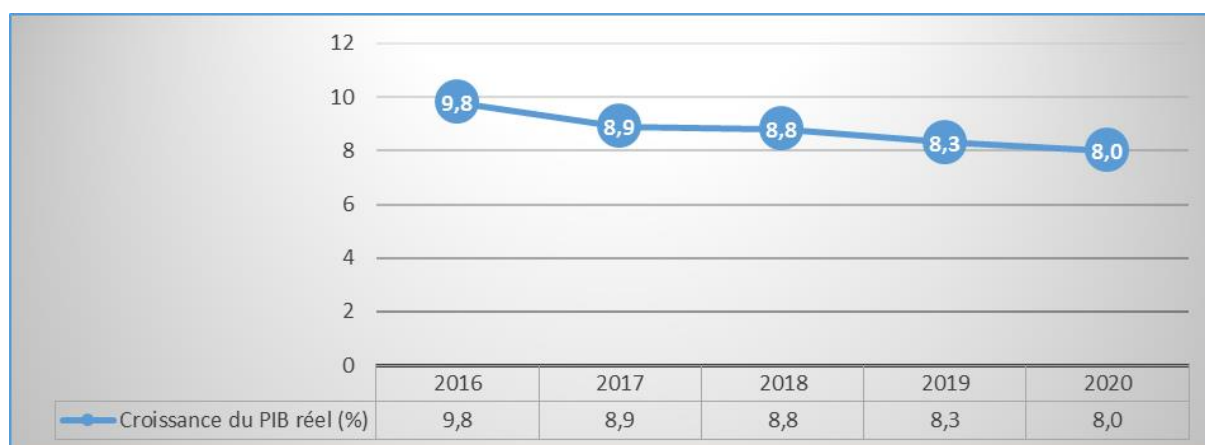
La capitalisation boursière composite poursuit sa progression du fait de l'intensité des échanges sur le marché des actions et celui des obligations. Elle s'élève à 9 408,0 milliards, en hausse de 10,7% par rapport à la période correspondante de 2015. Le marché des actions a progressé de 11,3% pour une capitalisation de 7 645,0 milliards pendant que celui des obligations a atteint une capitalisation de 1 762,9 milliards, en augmentation de 8,3%.

III-3 Perspectives économiques 2016-2020

La croissance économique en Côte d'Ivoire restera vigoureuse les prochaines années et sera davantage inclusive, en dépit d'un environnement international difficile. Ainsi, les perspectives à court et moyen terme demeurent positives.

Le PND 2016-2020 prévoit un taux de croissance annuelle moyen du PIB réel de 8,8%, avec un taux d'investissement en moyenne de 22% sur la période.

Graphique 2 : Evolution projetée du taux de croissance du PIB réel de 2016 à 2020



Source : MPMEF/DGE

La performance de l'économie ivoirienne sur la période 2016-2020 devrait être tirée à la fois par la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. En effet, sur cette période, ces secteurs enregistreraient des taux de croissance annuels moyens respectifs d'environ 5,8%, 11,5% et 10,2%. Ainsi :

- le secteur primaire bénéficierait des investissements dans le secteur agricole (PNIA). La redynamisation des organisations professionnelles dans les secteurs du vivrier, de l'agriculture d'exportation, de la pêche et l'élevage, devrait contribuer à la croissance des différentes filières. En outre, les projections dans le domaine

agricole tablent sur un meilleur traitement phytosanitaire des plantations et du verger ainsi qu'une amélioration des routes de desserte et des prix rémunérateurs ;

- la croissance du secteur secondaire serait soutenue par l'ensemble de ses composantes notamment le BTP et l'énergie qui devraient respectivement croître en moyenne de 18,3% et 19%. Le secteur du BTP bénéficierait de la poursuite des grands chantiers de l'Etat et de la mise en œuvre du programme présidentiel des logements sociaux. L'activité industrielle profiterait d'une part, des facilités issues du code des investissements, des PPP pour l'augmentation des capacités, des nouvelles installations et d'autre part, de la vigueur des demandes intérieure et extérieure ;

Le secteur tertiaire tirerait avantage du dynamisme du secteur secondaire grâce à l'ensemble de ses composantes. Les investissements dans le secteur des télécommunications pour la couverture nationale (fibre optique), le désenclavement des contrées reculées par la construction de routes et de ponts, les investissements dans les différents ports et aéroports, la mise en service des hôtels en construction depuis 2011-2015 soutiendraient la croissance des activités tertiaires dans leur ensemble sur la période 2016-2020. Ainsi, les activités du tertiaire telles que les autres services (12%), les transports (10,9%) et le commerce (9,2%) devront être assez stimulés sur toute la période.

Tableau 3 : Croissance à moyen terme des secteurs de production (% en volume)

Projections	2016	2017	2018	2019	2020
PIB réel	9,8	8,9	8,8	8,3	8,0
Primaire PIB réel	5,9	7,0	6,9	5,0	4,0
Secondaire PIB réel	17,5	9,5	12,9	9,7	9,0
Tertiaire PIB réel	10,2	11,3	8,8	10,5	10,3

Sources : MEF/DGE

Sur la période 2016-2020, la demande serait tirée par l'affermissement des investissements et la consolidation de la consommation finale. Les investissements seraient soutenus par la poursuite des chantiers publics (infrastructures socioéconomiques, logements sociaux, etc.) et le renforcement des outils de production dans les secteurs manufacturier et de la construction. Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait en moyenne par an à 22,8% du PIB sur la période dont 8,5% en moyenne annuelle pour le secteur public.

Quant à la consommation finale, elle bénéficierait de la hausse des revenus et de la création d'emplois avec une progression moyenne annuelle de 7,6%. Les

importations progresseraient de 9,6% en moyenne par an sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Les exportations seraient en hausse de 7,8% en moyenne par an en raison de la bonne tenue des productions agricoles, minières et pétrolières, quand les importations progresseraient de 8,8% en moyenne par an sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Tableau 4 : Projections des taux d'investissement de 2016 à 2020

Projections	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'investissement global	21,5	22,5	23,2	23,3	23,4
<i>Taux d'investissement Public</i>	7,7	8,3	8,8	8,9	9,0
<i>Taux d'investissement Privé</i>	13,7	14,2	14,4	14,4	14,4

Sources : MEF/DCPE, MEMPD/DGPLP

L'inflation serait contenue à 2,0% en moyenne par an sur la période, en dessous de la norme communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

Le déficit budgétaire en pourcentage du PIB, connaîtrait une amélioration. Il se situerait en moyenne à moins de 3% sur la période.

Tableau 5 : Projections du solde budgétaire sur la période 2016-2020

<i>En Milliards de F CFA</i>	2016	2017	2018	2019	2020
Recette totales et dons	4 388,9	4 802,5	5 279,3	5 873,7	6 492,6
Dépenses totales et prêts nets	5 137,3	5 679,6	6 175,0	6 617,5	7 159,1
Solde budgétaire (<i>% du PIB</i>)	-3,6	-3,7	-3,4	-2,6	-2,1

Source : MPMEF/DGE

Le PND 2016-2020, dont la mise en œuvre devrait permettre d'atteindre ces performances, est bâti autour de cinq axes principaux :

- Renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance ;
- Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social ;
- Accélération des transformations structurelles et de l'industrialisation ;
- Développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement;
- Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.

Les investissements prévus sont évalués à 30 000 milliards de FCFA dont une partie sous forme de Partenariats Public-Privé (il comprend notamment 94 projets en PPP estimés à 25 milliards de dollars, dont 42 projets éligibles). Il sera financé à plus de 62% par le secteur privé.

IV. STRATEGIE DE GESTION DE LA DETTE A MOYEN TERME

Le Gouvernement ivoirien a élaboré et adopté en 2012 une nouvelle stratégie de développement notamment le Plan National de Développement (PND) dont l'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Ce Plan se décline en deux phases : le PND 2012-2015 et le PND 2016-2020.

La mise en œuvre du PND 2012-2015 a permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer de forts taux de croissance sur la période (10,1 % en 2012, 9,3% en 2013, 8,5% en 2014 et 9,2% en 2015). La croissance moyenne (8,7%) attendue du PND 2016-2020, requiert un niveau d'investissement de 30 000 milliards FCFA.

Les autorités ivoiriennes vont ainsi inscrire la gestion de la dette publique dans un cadre dynamique conforme aux standards internationaux notamment en matière de nouveaux financements. Par conséquent, la mobilisation des ressources d'emprunts est désormais encadrée par la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) formulée chaque année, consolidée par l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD).

Une SDMT a pour objet de mobiliser des financements de manière à obtenir une composition du portefeuille d'emprunts qui comporte le moindre coût et risque possible. Dans le cadre de la SDMT 2016-2020 de la Côte d'Ivoire, il s'agit d'atteindre cet objectif en allongeant les maturités des titres publics, en privilégiant les financements extérieurs ayant trait aux projets structurants, et en recourant davantage aux prêts semi-concessionnels.

La SDMT 2016-2020 consistera à combler les besoins bruts de financement de l'Etat en moyenne, à hauteur de 44 % par des financements extérieurs et 56% par des financements intérieurs. La part affectée aux financements extérieurs sera progressivement réduite sur la période pour passer de 50% en 2015 à 40% en 2020.

Les financements extérieurs attendus sur toute la période de projection sont composés de 9% de ressources concessionnelles, 15% de ressources semi-concessionnelles et 20% de ressources non concessionnelles. Les financements concessionnels baissent sur la période passant de 13% en 2016 à 6% en 2020 du fait de la réduction de l'accès aux ressources concessionnelles mobilisées auprès des créanciers extérieurs traditionnels (multilatéraux et bilatéraux). Ce contexte, amène à mobiliser davantage de ressources en priorité avant de se tourner vers les ressources semi-concessionnelles et non-concessionnelles.

Les financements intérieurs sont composés de 33% de titres de long terme, 17% de titres de moyen terme et 6% de titres de court terme. Cette répartition répond à la volonté du Gouvernement d'allonger la maturité des emprunts intérieurs. La part des titres de long terme progressent rapidement passant de 30% en 2016 à 36% en 2020, tandis que les titres de moyen terme évoluent légèrement pour atteindre 18% en 2020 avec un niveau de 15% en 2016.

La mise en œuvre de la SDMT 2016-2020, permettra d'améliorer le taux d'endettement qui passerait de 42,2% en 2015 à 38,2% en 2020 pour une norme UEMOA de 70%.

En définitive, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans une démarche de gestion de la dette publique qui réponde aux normes internationales par (i) la mise en place du nouveau cadre institutionnel, (ii) l'encadrement et le suivi de l'endettement à travers la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), (iii) l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD), (iv) le respect de ses engagements vis-à-vis de ses créanciers, et enfin (v) la notation de sa dette souveraine.

Toutes ces réformes lui ont permis d'améliorer son image auprès de ses créanciers officiels et privés et d'être présente sur le marché financier international.

V. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR

V.1. Présentation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

L'émetteur est l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). La DGTCP est une administration financière publique régie par le décret n°2014-864 du 23 décembre 2014 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

V.1.1. Missions

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

Dans le domaine du Trésor :

- de définir la politique et d'assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- de conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit ;

- de collecter l'épargne publique ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières, en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA);
- de définir la politique monétaire et bancaire, en collaboration avec la BCEAO ;
- de veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- de veiller à la surveillance des entreprises sous-tutelle.

Dans le domaine de la comptabilité publique :

- d'exécuter et de contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux (EPN) et les Collectivités Territoriales ;
- d'assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- de veiller à la tenue de comptabilité de l'Etat, des EPN et des Collectivités Territoriales.

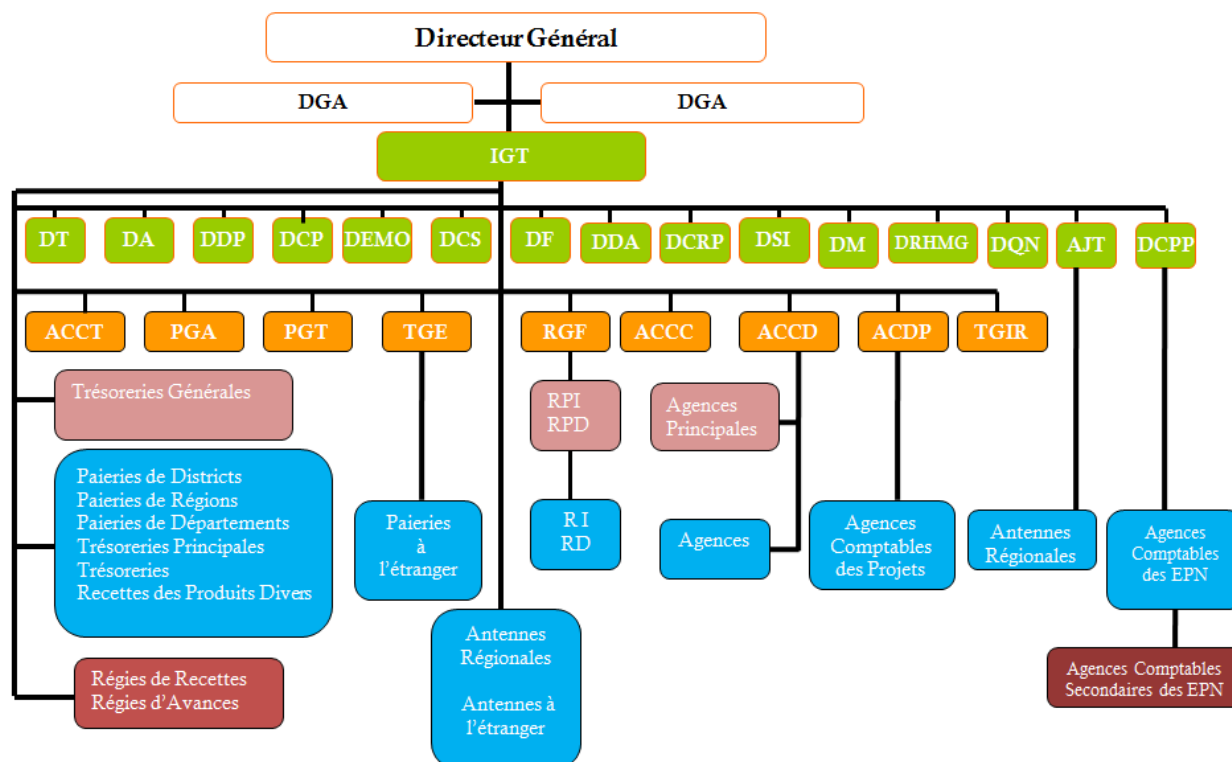
V.1.2. Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est dirigée par un Directeur Général qui relève de l'autorité directe du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances. Pour l'accomplissement de ses missions, le Trésor Public dispose de 3 798 agents répartis entre 553 postes comptables et des services non comptables.

Ce sont :

- 01 Inspection Générale du Trésor ;
- 15 Directions Centrales ;
- 09 Postes Comptables Généraux ;
- 49 Trésoreries Générales ;
- 02 Paieries de Districts ;
- 31 Paieries de Régions ;
- 86 Agences Comptables d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
- 49 Trésoreries Principales ;
- 80 Trésoreries ;
- 48 Paieries à l'Etranger ;
- 13 Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) ;
- 14 Agences Comptables des projets ;
- 03 Recettes de produits Divers ;
- 149 Recettes Principales et Recettes des Impôts ;
- 05 Recettes Principales et Recettes des Douanes.

ORGANIGRAMME



Légendes

AJT :	Agence Judiciaire du Trésor
ACCC:	Agence Comptable des Créances Contentieuses
ACCD:	Agence Comptable Centrale des Dépôts
ACCT :	Agence Comptable Centrale du Trésor
ACDP :	Agence Comptable de la Dette Publique
DA :	Direction des Assurances
DCP :	Direction de la Comptabilité Publique
DCPP:	Direction de la Comptabilité Parapublique
DCRP:	Direction de la Communication et des Relations Publiques
DCS:	Direction de la Coordination Statistique
DDA :	Direction de la Documentation et des Archives
DDP:	Direction de la Dette Publique
DEMO :	Direction des Etudes, des Méthodes et Organisation
DF:	Direction de la Formation
DGA :	Directeur Général Adjoint
DM :	Direction de la Microfinance
DQN:	Direction de la Qualité et de la Normalisation
DRHMG:	Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux
DSI:	Direction des Systèmes d'information
DT:	Direction du Trésor
IGT:	Inspection Générale du Trésor
PGA :	Paierie Générale des Armées
PGT :	Paierie Générale du Trésor

RGF:	Recette Générale des Finances
TGE :	Trésorerie Générale pour l'Étranger
TGIR :	Trésorerie Générale des Institutions de la République

V.2. Présentation de la Politique Qualité du Trésor Public de Côte d'Ivoire

V.2.1. Démarche Qualité

Le Trésor Public de Côte d'Ivoire s'est engagé depuis 2003 dans une démarche Qualité en vue, notamment, de :

- satisfaire durablement les attentes et les exigences de ses clients et partenaires économiques ;
- consacrer en tout point la notion de bonne gouvernance, en vue de consolider ses performances institutionnelles, l'efficacité et la qualité de ses prestations de services;
- crédibiliser son action administrative en se conformant aux normes internationales en vigueur.

L'objectif est de démontrer sa capacité à donner confiance et à satisfaire ses clients et partenaires au développement, à chaque fois, à première demande et en amélioration continue.

Après avoir remporté le Prix Ivoirien de la Qualité – Edition 2003 et le Grand Prix de la Maîtrise Qualité – Edition 2004, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a entrepris de certifier son Système de Management Qualité sur l'échiquier international, à partir de son centre Pilote : la Trésorerie Générale de Yamoussoukro, représentant la circonscription financière de la capitale politique de la République de Côte d'Ivoire.

Ainsi, depuis le 28 octobre 2008, la Trésorerie Générale de Yamoussoukro a obtenu la certification ISO 9001 sous le numéro de qualification 2008 / 32 785 ; devenant ainsi la première administration publique financière en Afrique à recevoir cette distinction de référence internationale. De plus, ce certificat a été renouvelé en 2012 et en 2014.

En plus de ce service, l'Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP) a également brillamment obtenu sa certification ISO 9001 Version 2008 en 2011 (Certificat n° 2011/42605 valable du 1er /12/2011 au 30/11/2014). L'ACDP est le poste comptable général du Trésor Public qui a en charge la gestion comptable de la dette et des projets cofinancés. A ce titre, elle est une interface importante entre les bailleurs, les partenaires au développement et l'Etat de Côte d'Ivoire.

Il est désormais prévu la certification globale des services du Trésor Public.

Cette politique managériale a permis au Trésor Public d'obtenir des résultats relativement satisfaisants, comme le témoignent la distinction de la Meilleure Administration Numérique en 2013 suivie du Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Publique de Côte d'Ivoire en 2014. Ces lauriers visent à renforcer la crédibilité et la qualité de la signature de l'Etat sur les marchés financiers.

V.2.2. Observatoire de l’Ethique et de la Déontologie

Pour s’inscrire dans le processus de bonne gouvernance, les agents du Trésor Public ont, de façon consensuelle, adopté un Code d’Ethique et de Déontologie.

Ce Code est un référentiel de comportement qui vise à inculquer des valeurs morales, intellectuelles et professionnelles à tous les agents.

Pour veiller à son application la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a créé, par décision n°1985/MEF/DGTCP/CE du 22 juillet 2011, l’Observatoire de l’Ethique et de la Déontologie du Trésor Public (OED-TP).

Cet organe comprend neuf (9) membres nommés par décision n°435/MEF/DGTCP/DEMO du 3 novembre 2011. Il a été officiellement installé le 12 juin 2012. Il est un organe de veille permanente, qui a pour mission de se prononcer sur les cas de manquements aux règles d’éthique et de déontologie.

A ce titre, il est chargé de :

- contribuer, par la sensibilisation et l’information, au développement de l’éthique et au respect des dispositions du Code d’Ethique et de Déontologie des Agents du Trésor Public ;
- mettre en œuvre les actions visant à permettre aux agents de s’approprier les valeurs prônées par le Code d’Ethique et de Déontologie;
- recevoir les plaintes des usagers/clients victimes des manquements aux règles d’éthique et de déontologie par les services du Trésor Public et de les entendre ;
- recevoir les plaintes des agents victimes des manquements aux règles d’éthique et de déontologie et de les entendre ;
- mener toutes investigations pour s’assurer de la véracité des faits portés à sa connaissance ;
- suivre, en relation avec les services concernés, la mise en œuvre des réponses données aux préoccupations exprimées par les usagers/clients ;
- recueillir les cas de satisfaction avérés exprimés par les usagers/clients.

L’Observatoire de l’Ethique et de la Déontologie du Trésor Public est donc un cadre qui est offert par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique aux usagers. Il est le cadre idéal pour exprimer toutes les préoccupations relatives au fonctionnement des services.

Avec cet organe, le Trésor Public s’inscrit dans une dynamique de bonne gouvernance et de transparence.

V.3. Réformes en matière de gestion de la dette publique

Après l’atteinte du point d’achèvement de l’initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en juin 2012, le Gouvernement s’est doté d’un nouveau cadre institutionnel et réglementaire en matière de gestion de la dette publique, conformément aux bonnes pratiques internationales et au règlement communautaire n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d’endettement public et de gestion de la dette

publique dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, il a été créé un Comité National de la Dette Publique (CNDP) et un « guichet unique » de gestion de la dette publique organisé en front middle et back office. Par ailleurs, la formulation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et l'analyse régulière de la viabilité de la dette publique (AVD) ont été rendues systématiques.

V.3.1. Réorganisation de la direction en charge de la gestion de la dette publique

L'Arrêté n° 298/MPMEF/DGTCP/DEMO du 17 août 2015 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et fixant ses attributions répond à la volonté du Gouvernement de mettre en place une nouvelle entité de gestion de la dette publique reposant sur les normes internationales. Cette nouvelle entité s'organise suivant la ligne «Front, Middle et Back office» et centralise l'ensemble des opérations de gestion de la dette publique ainsi que celles relatives à la trésorerie de l'Etat.

V.3.2. Création du Comité National de la Dette Publique (CNDP)

Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé par décret n°2011-424 du 30 novembre 2011. Il a pour principales missions de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement. A cet effet, il est chargé d'élaborer la politique et la stratégie d'endettement en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques, en vue de permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs de développement. Le CNDP est dorénavant le seul organe responsable de la formulation de la stratégie de gestion de la dette publique et du suivi de sa mise en œuvre. Il est présidé par le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances.

V.3.3. Formulation de la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT)

Depuis 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire élabore annuellement une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). L'objectif principal de cette stratégie est de satisfaire les besoins de financement de l'État et de faire face à ses Obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau prudent.

V.3.4. Elaboration de l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD)

L'analyse de viabilité est un exercice récurrent. Elle est réalisée chaque année depuis 2013 par le Comité National de la Dette Publique en vue de s'assurer de la soutenabilité du portefeuille de la dette. L'analyse de viabilité de la dette publique, révèle les points suivants :

- S'agissant de la dette extérieure, le risque de surendettement est modéré. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité demeurent tous en dessous de leurs seuils respectifs sur la période d'analyse (2015-2035), mais présentent une vulnérabilité à un choc modélisant une hausse de 2% sur le taux d'intérêt moyen des financements.

- S'agissant de la dette publique, le risque de surendettement global ressort également modéré. L'indicateur le plus pertinent (VA dette/PIB) demeure de façon permanente en dessous de son point de référence. Toutefois, une simulation de la baisse du taux de croissance réel du PIB entraîne une forte détérioration de la VA dette/PIB.

V.3.5. Mise en place du Compte unique du Trésor (CUT)

Le gouvernement a décidé de hisser la gestion de la trésorerie de l'Etat au niveau des standards internationaux à travers la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT).

Créé par le décret n°2014-421 du 09 juillet 2014, le CUT est une réforme qui a pour objectif de centraliser les ressources de l'Etat sur un seul compte afin de les gérer de façon optimale.

La réalisation de cette réforme permettra à l'Etat de disposer à temps de l'ensemble de ses liquidités et par conséquent de mieux planifier ses dépenses. Aussi le CUT permettra-t-il à l'Etat d'honorer plus efficacement ses engagements et à bonne date. En outre, le CUT a pour avantage de faciliter la gestion de la dette publique dans la mesure où il donne à l'Etat une meilleure évaluation de ses besoins réels de financement et une optimisation des émissions de titres sur les marchés monétaire et financier.

La mise en œuvre du CUT se fera en cohérence avec une gestion active de la trésorerie dont le but est de couvrir les gaps temporaires de trésorerie par des émissions de bons du Trésor à court terme. En cas d'excédent, il est envisagé des placements à très court terme pour réduire les coûts de détention de la liquidité par le Trésor Public. Cette réforme a démarré par une phase pilote, entamée depuis novembre 2015, dont le but est de résoudre toutes les difficultés éventuelles liées aux changements de procédures et de systèmes d'information. Passée cette phase, le champ du CUT sera étendu à l'ensemble des entités publiques au cours de l'année 2016.

V.4. Performances récentes en matière de mobilisations de ressources sur les marchés financiers régionaux et internationaux en 2015

V.4.1. Sur le marché régional

Au cours de l'année 2015, la Côte d'Ivoire a mobilisé sur le marché régional un montant global de 806 172 780 000 FCFA à travers neuf (9) émissions de titres publics, sur un objectif initial de 760 milliards FCFA, réalisant ainsi un taux de couverture des besoins de 106%.

Environ 55% de ce montant (440 262 780 000 FCFA) ont été mobilisés à travers les émissions par syndication et les 45% restants (365 910 000 000 FCFA) par voie d'adjudication.

La tendance à la baisse des taux d'intérêt a été consacrée en 2015. Le taux moyen des bons du Trésor à 1 an est passé de 5,1 % en 2014 à 4,01 % en 2015. S'agissant des bons à 2 ans, le taux moyen est passé de 5,65% à 5,01 %.

Tableau 6: Bilan des émissions de titres publics sur le marché financier régional en 2015

INSTRUMENTS FINANCIERS	MATURITE	MONTANT INDICATIF	MONTANT MOBILISE	TAUX / PRIX MARGINAL (%)	TAUX/ PRIX MOYEN PONDERE (%)
BT N°01/2015	728 Jours	50 000 000 000	52 810 000 000	5,9000	5,5198
BT N°02/2015	364 Jours	10 000 000 000	10 100 000 000	4,1000	3,9944
BT N°03/2015	364Jours	30 000 000 000	33 000 000 000	4,1000	4,0276
BT N°04/2015	728 Jours	50 000 000 000	50 000 000 000	5,2492	4,4814
Sous total Bons du Trésor		140 000 000 000	145 910 000 000		
OAT 5,99% 2015-2025	10 ans	100 000 000 000	110 000 000 000	100,0000	100,0000
OAT 5,85% 2015-2022	7 ans	100 000 000 000	110 000 000 000	100,0000	100,0027
Sous total Obligation du Trésor		200 000 000 000	220 000 000 000		
TPCI 5,99%2015-2025	10 ans	120 000 000 000	133 269 450 000	100	100
TPCI 5,85%2015-2022	7 ans	150 000 000 000	156 993 330 000	100	100
Sous total Emprunt Obligataire		270 000 000 000	290 262 780 000		
SUKUK 5,75% 2015-2020	5 ans	150 000 000 000	150 000 000 000	100	100
Sous total Sukuk		150 000 000 000	150 000 000 000		
TOTAL MARCHE REGIONAL		760 000 000 000	806 172 780 000		

V.4.2. Sur le marché international

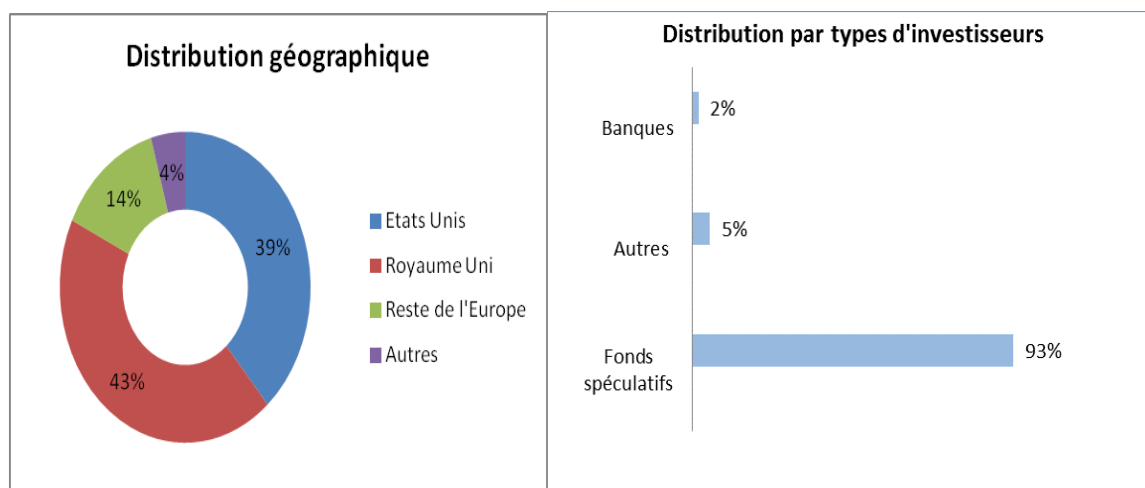
L'Etat de Côte d'Ivoire a réalisé en 2014 et 2015, deux émissions de dette souveraine (Eurobonds) pour des montants indicatifs respectifs de 500 millions USD et 1 milliard USD.

Tableau 7: Résultats des émissions d'Eurobonds 2014 et 2015

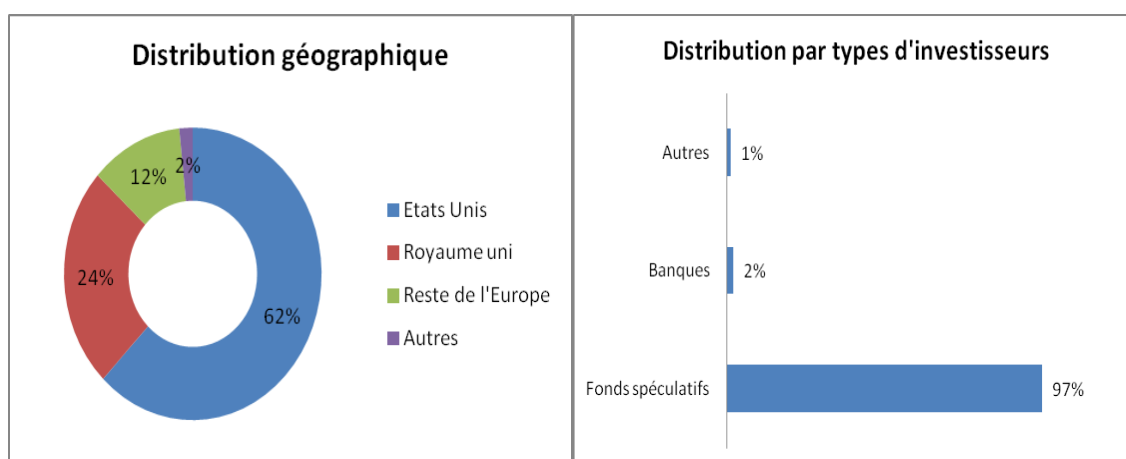
Caractéristiques	Eurobonds 2014	Eurobonds 2015
Date d'émission	16 juillet 2014	24 février 2015
Montant émis	USD 500 000 000	USD 1 000 000 000
Montant mobilisé	USD 750 000 000	USD 1 000 000 000
Maturité	10 ans	12 ans
Echéance	Juillet 2024	Mars 2028
Coupon	5,375% l'an	6.375% l'an
Rendement à l'échéance	5,625%	6,625%
Mode d'amortissement	In Fine	Amortissement constant sur les trois dernières années

Au total, environ 959,8 milliards FCFA ont pu être mobilisés dont 375 milliards FCFA en 2014 et 584,8 milliards FCFA en 2015.

▪ **Allocation des titres Eurobond 2014 (750 millions USD)**



▪ **Allocation des titres Eurobond 2015 (1 milliard USD)**



V.5- Risque de crédit du pays

En 2014, les agences internationales de notation financière Moody's et Fitch ont attribué à la Côte d'Ivoire les notes B1 et B perspective positive.

Ces notations sont le reflet des performances réalisées par le pays, aux plans économique, financier et socio-politique, au lendemain de la crise post électorale.

Au dernier trimestre 2015, la notation de la Côte d'Ivoire a été rehaussée, passant de B1 à Ba3 (Moody's) perspective stable et de B à B+ (Fitch) perspective stable.

Plusieurs facteurs ont justifié ce relèvement de la notation :

La consolidation de la stabilité : la tenue des élections présidentielles d'octobre 2015 dissipe les incertitudes politiques sur les cinq prochaines années. Les efforts en vue de la réconciliation se poursuivront au cours du second mandat du Président Alassane OUATTARA, ce qui réduit davantage le risque politique.

La gestion des finances publiques : la Côte d'Ivoire a enregistré un faible niveau de déficit budgétaire (soit 2,9% du PIB en moyenne entre 2011 et 2015), malgré la hausse des dépenses publiques estimées à 7,9% du PIB en 2015 contre 2,5% en 2011. Cette performance est mise sur le compte de la période faste du cacao, la bonification de la mobilisation des recettes fiscales et la maîtrise du taux d'inflation. Des facteurs qui ont aussi permis de contenir le niveau d'endettement du pays.

L'amélioration de la gouvernance : Les actions menées pour assainir l'environnement des affaires ont permis à la Côte d'Ivoire d'être classée parmi les dix pays les plus réformateurs au monde, selon les rapports Doing Business 2014 et 2015 de la Banque Mondiale. Le rapport publié le 27 octobre 2015, indique que la Côte d'Ivoire a progressé de cinq places au classement, passant de 147ème à 142ème sur 189 pays.

Ces progrès rapides renforcent la détermination dans les réformes au sein de l'administration actuelle, en ligne avec l'amélioration de la gouvernance budgétaire. L'amélioration du climat des affaires a contribué à une hausse de l'investissement privé de 13,1% du PIB en 2015 contre 6,3% en 2011. Ce taux est projeté à 14,4% du PIB en 2020.

L'amélioration de la situation sécuritaire : L'Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS) et l'Indice de sécurité des Nations Unies sont respectivement passés de 3,8 à 1,1 2 et de 4 à 2 (sur une échelle de 5) entre janvier 2012 et décembre 2014. Cette évolution a été possible grâce notamment à la réforme du secteur de la sécurité, au renforcement des capacités opérationnelles des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et à la remise à niveau de l'appareil judiciaire. Actuellement, l'indice de sécurité de la Côte d'Ivoire se situe au même niveau que ceux de New York et de Genève.

ANNEXE

MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES

L'adjudication est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources.

Sur le marché régional de l'UMOA, les offres lors de l'adjudication sont de deux natures :

- des Offres compétitives
- des Offres Non Compétitives (ONC), un avantage accordé aux Spécialistes en Valeurs du Trésor.

MODE DE SOUSCRIPTION AUX OFFRES COMPETITIVES

Les offres compétitives sont ouvertes à tous les investisseurs. Elles sont apportées à travers l'application SAGETIL-UMOA, soit par tous les participants directs de cette plateforme (l'adjudication est dite ouverte) soit par les seuls SVT de l'émetteur, habilités à placer les soumissions (Adjudication ciblée).

DESCRIPTION DU PRINCIPE DES OFFRES COMPETITIVES

Les offres compétitives sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix.

Ce mécanisme reposant principalement sur la procédure des enchères permet une expression des forces du marché.

DESCRIPTION DU PRINCIPE DES OFFRES NON COMPETITIVES

Les ONC sont réservées aux seuls SVT habilités. Ces offres correspondent à des montants non assorties de proposition de prix. Elles sont autorisées à hauteur du seuil des réservations communiquées par l'Agence UMOA-Titres aux SVT de l'émetteur. Les soumissions en ONC sont retenues et rémunérées au prix moyen pondéré de ladite adjudication (sauf indication contraire de l'AUT).



Arrêté n° 345 /MPMEF/DGTCP/DDP du 29 SEPT 2016
autorisant la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
à émettre des Obligations du Trésor par Adjudication

LE MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu le Règlement n° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les Bons et Obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;
- Vu la Décision du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine en date du 20 décembre 1999 relative à la réalisation d'un projet d'étude de création d'un marché de Titres de la Dette Publique dans l'UEMOA ;
- Vu la Décision Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine en date du 06 juillet 2001 portant approbation des propositions soumises par la BCEAO et relatives aux modalités d'organisation de l'émission des Bons et Obligations du Trésor dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- Vu la Décision n° CM/UMOA/006/05/2012 du 10 mai 2012 portant autorisation de la BCEAO à créer une Agence d'appui à l'émission et à la Gestion des titres de la dette publique par les Etats membres de l'UMOA dénommée « AGENCE UMOA-TITRES » ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2016-460 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2014-864 du 23 décembre 2014 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;
- Vu le décret n° 2016-02 du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-21 du 27 janvier 2016 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 298/MPMEF/DGTCP/DEMO du 17 août 2015 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et fixant ses attributions ;

---/---

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre, sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des obligations du Trésor par voie d'adjudication pour un montant indicatif de 141,9 milliards de FCFA et une maturité de 5 ans.

La souscription à cet emprunt est ouverte aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité.

ARTICLE 2 : Ces obligations du Trésor émises sous forme dématérialisée ont une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA sur lesquelles sera servi un taux d'intérêt de 5,45% net l'an et une maturité de cinq (5) ans.

ARTICLE 3 : L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle des adjudications de titres de la dette publique.

ARTICLE 4 : Le dépôt des soumissions aura lieu le 28 octobre 2016 à 10h 30mn TU au plus tard. Le dépouillement des offres se fera le même jour à 11h30mn TU.

ARTICLE 5 : La date de valeur des obligations du Trésor est fixée au 31 octobre 2016.

Le remboursement des obligations du Trésor se fera par amortissement par séries égales avec trois (3) ans de différé. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts se feront avec une périodicité annuelle.

ARTICLE 6 : Les titres cessent de porter intérêts à partir du jour où ils sont appelés au remboursement.

ARTICLE 7 : Le Trésor Public aura faculté de racheter ou d'échanger ces obligations à tout moment, un an après la date de clôture des souscriptions.

ARTICLE 8 : La souscription primaire des obligations du Trésor est réservée aux établissements de crédits, aux organismes financiers régionaux et aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI). Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum.

Les autres investisseurs, personnes physiques ou morales, sans distinction de nationalité, peuvent souscrire aux obligations du Trésor sur le marché primaire par l'intermédiaire d'établissements de crédits et des SGI implantées sur le territoire de l'UEMOA.

ARTICLE 9 : Les revenus des obligations du Trésor sont exonérés de tout impôt.

ARTICLE 10 : Les obligations du Trésor sont admises au refinancement de la BCEAO.

ARTICLE 11 : Les établissements de crédits, les organismes financiers régionaux ainsi que les SGI disposant d'un compte courant de règlement dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire.

ARTICLE 12 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Directeur de l'Agence UMOA-Titres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.



Fait à Abidjan, le

29 SEPT 2016

Adama KONE

AMPLIATIONS :

- PR/Cab	1
- PM/Cab	1
- MPMEF/Cab	1
- MPMBPE/Cab	1
- DGTCP	1
- AGENCE UMOA-TITRES	1
- BCEAO	1
- JORCI	1

PERSONNES A CONTACTER
COMITE DE SUIVI DES TITRES D'ETAT ET
INSTRUMENTS DE FINANCEMENT
(COSTEIF)

Jacques Konan ASSAHORE

Directeur Général

Tél. : (225) 20 30 90 20

e-mail : jassahore@tresor.gouv.ci

Arthur Augustin Pascal AHOUSI

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 20 30 90 28

e-mail : ahoussiarthur@tresor.gouv.ci

Lassina FOFANA

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 20 30 90 24

e-mail : lafofana@tresor.gouv.ci

Jules Prosper COULIBALY

Directeur de la Dette Publique

Tél. : (225) 20 25 08 90

e-mail : coulibalyjules@tresor.gouv.ci

AGENCE UMOA-TITRES

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar – Sénégal
Fax : (221) 33 839 45 57
Tel : (221) 33 839 10 10
E-mail : adjudications@umoatitres.org

DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

Siège social

DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA

Boite postale : 3108

Téléphone : (221) 839 05 00

FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09

Télex : BECEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG

Site Internet : [http : // www. bceao.int](http://www.bceao.int)

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale : n° 325 RP

Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82

Télex : 5 211 BCEAO COTONOU

Téléfax : (229) 31 24 65

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium

Tel : (227) 72 33 30 et 72 33 40

Télex : BCEAO 5 218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

BURKINA

Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel Nasser

Boite Postale : N° 356

Tel : (226) 30 60 15/16/17

Télex : 5 205 BCEAO BF

Téléfax : (226) 50 31 01 22

SENEGAL

Dakar, Boulevard du Général Gaulle

Angle Triangle Sud

Boite Postale : n° 3159

Tel : (221) 889 45 45

Télex : BCEAO SG 21 839

Téléfax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

**Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU- Roussel
et avenue Delafosse**

BP: N° 01 1769 Abidjan 01

Tel: (225) 20 20 84 00

(225) 20 20 85 00

Télex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607

Téléfax: (225) 20 22 28 52

(225) 20 22 00 40

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA

BP: n° 120

Tel: (228) 221 53 84

Télex : 5216 BCEAO TOGO

Téléfax: (228) 221 76 02

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946

BP : n° 206

Tel : (223) 222 25 41 / 222 54 06

Télex : 2574 BCEAO BAMAKO

Téléfax : (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

Bissau, Boite Postale : n° 38

Tel : (245) 21 55 48 -21 41 73

CÔTE D'IVOIRE

KONATE OUMAR

CHEF DE SERVICE DU CREDIT

(225) 20 20 88 72